



FPE - CIGA

Fédération Patronale
et Économique

75ans



N°68
NOVEMBRE 2023

INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

LAPOSTOL

CH - 1630 Bulle

P.P.

75 ANS – UNE VIE À VOS CÔTÉS

INTERVIEW DE OLIVIER QUILLET, INITIA- TEUR ET DIRECTEUR DU PROJET DU PARC DU CHOCOLAT CAILLER

À l'occasion des 75 ans de la FPE-CIGA, plusieurs personnalités témoignent du rôle joué par notre Fédération dans la vie et l'économie du canton. Pour cette dernière édition, Olivier Quillet, initiateur et directeur du projet du parc du chocolat Cailler, présente le projet et l'implication de la FPE et de sa directrice Nadine Gobet.

Interface : Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Olivier Quillet : Je suis l'initiateur et le directeur du projet du parc du chocolat Cailler. C'est un projet que j'ai imaginé alors que j'étais le directeur de l'unité confiserie pour Nestlé Suisse et je m'y consacre à plein temps depuis le début de 2022. Même si j'ai passé une grande partie de ma carrière à l'étranger et en Suisse alémanique, j'ai un attachement tout particulier pour le chocolat Cailler et pour Broc. En effet, j'ai grandi à Blonay et je suis venu régulièrement à la fabrique de Broc, que ce soit enfant en course d'école ou plus tard en vélomoteur. Ma collation favorite à l'époque était un morceau de chocolat Cailler au lait sur une tranche de pain frais beurrée, un véritable délice ! Maintenant, c'est plutôt deux carrés de chocolat Cailler Kambly 200g avec un café Nespresso.



Pouvez-vous présenter le projet du Parc Cailler en quelques mots ?

C'est tout simple en fait, il s'agit de transformer et d'étendre Maison Cailler pour en faire une destination touristique d'envergure internationale, célébrant le chocolat suisse, la marque Cailler et la Gruyère. J'espère réussir à créer un endroit magique que tous les amateurs de chocolat du monde, petits et grands, rêvent de visiter un jour. Le seul parc au monde développé dans et autour d'une fabrique de chocolat en fonction. Un endroit qui sache valoriser et pérenniser ce patrimoine industriel, architectural et de savoir-faire riche de 125 ans d'histoire ! On va célébrer le chocolat sous toutes ses formes :

sentir, goûter, travailler ce produit unique de manière authentique et en faisant vivre les traditions. Ce sera par ailleurs un parc nouvelle génération, fonctionnant grâce à des énergies locales et renouvelables et visant à faire venir la majorité de ses visiteurs par le train et les transports groupés.

Où en est-il actuellement et quelles sont les prochaines étapes ?

Le développement du projet suit son cours, avec, en particulier un PAD soumis à l'enquête préalable auprès du canton. Nous espérons pouvoir ouvrir une première phase à l'horizon fin 2025, début 2026, pour autant que les autorisations aient été obtenues.

Qu'apporte l'inauguration de la nouvelle ligne de train reliant Broc-Fabrique à Berne ?

Cette gare directement aux portes du parc est un atout majeur ! Grâce à elle, Broc-Fabrique est reliée à Berne, sans changement, avec un train toutes les 30min. Elle va nous permettre de favoriser vraiment les transports publics avec des offres combinées attractives. Nous ambitionnons ainsi de faire venir la majorité de nos visiteurs par ce moyen pratique, confortable et durable.

Quel rôle jouent la FPE et sa directrice Nadine Gobet pour le Parc Cailler ?

Nadine Gobet est membre du comité de l'association Gruyère-Chocolat depuis sa création. Cette association regroupe la FPE, l'ARG, l'UFT, Nestlé et Jogne Invest. Elle soutient le développement du PAD pour la zone du parc et sert de plateforme d'échange entre les parties prenantes du projet. Dans ce rôle, Mme Gobet nous est d'une aide très précieuse, nous faisant bénéficier de toute son expérience, de sa sensibilité pour la Gruyère et de son large réseau afin de faire du projet du parc un vrai projet pour la Gruyère et le canton de Fribourg.

Propos recueillis par Anaïs Bourbia

LE SAVIEZ-VOUS ?

30

C'est le nombre d'associations professionnelles et économiques et de manifestations sous gestion de la Fédération Patronale et Economique en 2023. C'est depuis les années 1990 que la FPE s'est étoffée avec l'ajout progressif de nouveaux mandats. Plusieurs secteurs d'activités sont représentés dans les associations et manifestations gérées, notamment les métiers et produits de bouche, le bois, le commerce de détail, ou encore la vie locale. Plus d'informations sur nos associations et manifestations sous gestion sont disponibles sur notre site internet fpe-ciga.ch/associations.

EDITO



Au service des associations et manifestations

L'une des missions de la Fédération Patronale et Economique est la gestion d'une trentaine d'associations économiques, professionnelles et de manifestations. Si la FPE gère le Comptoir gruérien depuis la première édition en 1987, c'est véritablement depuis les années 1990 que les mandats ont augmenté petit à petit. Aujourd'hui, ce sont 30 associations et manifestations qui nous font confiance.

Quatre secteurs d'activités principaux se retrouvent au sein de nos associations sous gestion, à savoir les métiers et produits de bouche, la vie locale, le commerce de détail et le bois. Pour n'en citer que quelques-unes, nous gérons par exemple des mandats pour l'Association Romande des Artisans Boulangers-Pâtisseries-Confiseurs, l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, Lignum Fribourg, ou encore l'Association Régionale la Gruyère. Du côté des manifestations, qui jouent un rôle important dans le rayonnement économique de notre région, nous sommes fiers de prendre part à l'organisation du Salon Suisse des Goûts et Terroirs, du Comptoir gruérien, ou encore de la Désalpe de Charmey, entre autres.

La palette de compétences dont nous disposons au sein de la FPE permet aux associations et manifestations de nous faire confiance pour la gestion de différentes tâches, que ce soit le secrétariat, la comptabilité, ou encore la communication. Nos prestations évoluent avec les besoins des associations et les développements technologiques. Par exemple, ces dernières années, la communication digitale, notamment via les réseaux sociaux, a pris une ampleur toujours plus importante. C'est pourquoi nous leur proposons également ce service.

Une chose est sûre, les associations professionnelles gardent toute leur pertinence de nos jours. Elles permettent d'avoir plus de poids dans la défense de leurs intérêts et de leurs métiers et de trouver des solutions aux défis qu'elles rencontrent, notamment pour la formation et le recrutement. De notre côté, nous continuerons de les soutenir et mettre nos compétences à leur service. Ensemble, nous sommes plus forts.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

ACTU MEMBRES

ISSA SA FÊTE SES 50 ANS



Fondée en 1973 par Peter Kübli, l'entreprise gruérienne ISSA SA fête ses 50 ans cette année. Spécialisée dans le calorifugeage, elle a fortement évolué ces dernières années, passant d'une quinzaine de personnes en 2008 à près de 70 aujourd'hui sur son site de Vaulruz. Elle a intégré en 2015 le groupe alémanique Roth-GRUPPE, tout en gardant ses valeurs de proximité, de qualité et d'entreprise familiale. Le directeur actuel et neveu du fondateur, Stéphane Jaccottet, revient sur ces 50 années ainsi que sur les défis qui attendent la PME.

ISSA SA a été fondée en 1973 par Peter Kübli: « Pendant plusieurs années, il ne comptait que trois ou quatre employés et travaillait uniquement pour Cailler. » L'entreprise est spécialisée dans le calorifugeage, c'est-à-dire l'isolation thermique de réseaux d'eau, de ventilation et de chauffage. Une activité souvent peu connue, pour laquelle Stéphane Jaccottet était le premier apprenti en Suisse romande: « Plus jeune, j'allais aider mon oncle durant les étés. J'ai ensuite fait mon apprentissage de calorifugeur-tôlier. » Après avoir acquis des actions dans l'entreprise en 1996, Stéphane Jaccottet l'a reprise en 2008, avec Corinne Ruffieux, la fille de Peter Kübli, et son mari Dominique Ruffieux.

Depuis ses débuts, la PME gruérienne a bien évolué: « Nous sommes passés d'une quinzaine de personnes en 2008 à près de 70 aujourd'hui sur notre site de Vaulruz. » Cette croissance a été possible grâce à la formation de spécialistes au sein d'ISSA SA, permettant à l'entreprise de se démarquer de la concurrence: « Nous n'avons que très rarement engagé du personnel déjà qualifié, la majeure partie du temps nous formons chez nous, aussi bien des jeunes en apprentissage que des personnes souhaitant faire une reconversion. » Ces spécialisations ont permis à l'entreprise de travailler sur toujours plus de projets importants, jusqu'à faire partie des trois acteurs principaux dans le domaine en Suisse romande.

En 2015, la question de la succession a commencé à se poser: « Nous avions encore quelques années avant la retraite, mais comme aucun de nos enfants ne voulait reprendre l'entreprise, nous avons préféré y réfléchir assez tôt. » L'opportunité s'est présentée d'intégrer le Groupe Roth, une entreprise

suisse active dans le même secteur. Ce rachat a notamment permis à ISSA SA de développer ses compétences dans la protection incendies, la spécialité du Groupe Roth: « Cela nous a permis de nous professionnaliser dans ce secteur, qui représente aujourd'hui un tiers de nos activités. »

À la suite de ce rachat, Stéphane Jaccottet a eu l'opportunité de prendre le poste de directeur Suisse romande, s'assurant de l'harmonisation de l'organisation des sociétés du groupe basées à Genève, Lausanne, Sion et Delémont: « Cela offre de nouvelles opportunités de développement pour nos collaborateurs qui souhaitent évoluer. » Il leur tient toujours à cœur qu'ISSA SA garde ses valeurs d'entreprise familiale et de proximité: « Nous avons gardé notre nom et notre logo. Ce sont les mêmes personnes qui continuent de traiter avec nos clients et nous continuons de défendre notre entreprise, même au sein du groupe. »

Pour fêter ces 50 ans, une fête a été organisée en juin, d'abord avec les clients et les partenaires, puis le lendemain avec les collaborateurs et leurs familles: « Cela a été très apprécié et a permis de renforcer notre esprit d'entreprise familiale. » Cet anniversaire a également été l'occasion pour ISSA SA de renforcer sa communication, notamment sur les réseaux sociaux, afin de mieux faire connaître ses activités: « Notre secteur est très peu connu du grand public et nous avons souhaité l'expliquer à travers quelques petits films de présentation. »

Pour l'avenir, l'objectif sera de continuer à former et à se spécialiser, afin de maintenir la qualité qui permet à la PME de se démarquer. Quant aux défis, ils se situent surtout autour de l'énergie: « Notre secteur d'activités, l'isolation, permet par définition de faire des économies d'énergie. En revanche, nous sommes en pleine réflexion pour améliorer l'empreinte carbone de notre entreprise, notamment au niveau de nos véhicules de travail. C'est une problématique qui nous occupera ces prochaines années. »

Anaïs Bourbia



“ Nous avons gardé notre nom et notre logo. Ce sont les mêmes personnes qui continuent de traiter avec nos clients et nous continuons de défendre notre entreprise, même au sein du groupe. ”

Stéphane Jaccottet
Directeur de ISSA SA

STABILISATION DE L'AVS (AVS 21)



La réforme AVS 21 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Dans le domaine des rentes, les principaux changements concernent le relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite des femmes (de 64 à 65 ans) et une plus grande flexibilité pour le départ à la retraite.

Le 25 septembre 2022, le peuple et les cantons ont accepté la réforme AVS 21 et assuré ainsi un financement suffisant de l'AVS jusqu'à l'horizon 2030. La réforme comprenait deux objets liés: la modification de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.

Ainsi, le financement de l'AVS et le niveau des rentes seront garantis pour les prochaines années. L'âge de référence des femmes sera relevé à 65 ans, comme pour les hommes, le départ à la retraite sera flexibilisé et la TVA augmentera légèrement.

Le 9 décembre 2022, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2024 la date d'entrée en vigueur de la réforme AVS 21. Il a également mis en consultation, jusqu'au 24 mars 2023, les dispositions d'exécution correspondantes.

La stabilisation de l'AVS comprend quatre mesures:

- harmonisation de l'âge de la retraite (à l'avenir « âge de référence ») des femmes et des hommes à 65 ans
- mesures de compensation pour les femmes de la génération transitoire
- retraite flexible dans l'AVS
- financement additionnel par le relèvement de la TVA

Une vidéo explicative, ainsi que tous les documents et liens utiles sont disponibles sur notre site internet, à l'adresse fpe-ciga.ch/avs21.

RETOUR EN IMAGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

La Fédération Patronale et Economique (FPE-CIGA) a tenu son assemblée générale ordinaire le 28 septembre dernier, réunissant plus de 250 participants à Globull. La partie statutaire a été suivie d'une allocution de Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat Jean-Pierre Siggen et d'une conférence de Madame Sophie Lavaud, alpiniste. L'assemblée s'est terminée par une soirée plus festive, afin de célébrer les 75 ans de la FPE-CIGA avec ses membres et ses collaboratrices et collaborateurs. Voici quelques photos de l'événement et la galerie complète peut être retrouvée via le code QR ci-dessous.



@STEMUTZ



Relèvement des taux d'impôt TVA au 1^{er} janvier 2024

Lors de la votation populaire du 25 septembre 2022, les Suisses ont approuvé la réforme visant à stabiliser l'AVS ainsi que son financement additionnel. Le 1^{er} janvier 2024, les taux de TVA en Suisse vont augmenter, comme suit:

| | JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023 | NOUVEAU DÈS LE 1 ^{ER} JANVIER 2024 |
|---|------------------------------|--|
| Taux normal | 7,7% | 8,1% |
| Taux réduit | 2,5% | 2,6% |
| Taux spécial pour les prestations du secteur de l'hébergement | 3,7% | 3,8% |



Vous pouvez retrouver toutes les informations ainsi que des liens utiles sur notre page spéciale: fpe-ciga.ch/avs21

FORMATIONS



5 DÉCEMBRE 2023 | 8H30-17H00
**ÉVALUATION DES COLLABORATEURS –
DONNER DU SENS AU PROCESSUS D'ÉVALUATION**

12 DÉCEMBRE 2023 | 9H00-11H00
E-SERVICES DE LA FER CIGA

15 JANVIER 2024 | 8H00-17H00 | BULLE
**INTRODUCTION À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
« CHAT GPT »**

18-19 JANVIER + 26 FÉVRIER 2024 | 8H30-17H30 + 8H30-12H00
DEVENIR MANAGER-COACH

25 JANVIER 2024 | 8H30-17H00
RÉSEAUX SOCIAUX 2# - CRÉER MA LIGNE ÉDITORIALE

1^{ER} FÉVRIER 2024 | 8H00-10H00
**LES BASES JURIDIQUES DU RAPPEL, DE LA POURSUITE
ET DU CONTENTIEUX DANS LE CADRE DE LA LP**

23 FÉVRIER 2024 | 8H30-17H00
**RECRUTEMENT DIGITAL « TROUVEZ VOS FUTURS
COLLABORATEURS EN LIGNE ! »**

27 FÉVRIER 2024 | 8H30-12H00
**DROIT DU TRAVAIL – L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL
DANS TOUS SES ÉTATS**

ÉVÉNEMENTS 75 ANS

14 DÉCEMBRE 2023

BALADE ARTISANALE

FAQ - ALOCATIONS FAMILIALES

Puis-je toucher les allocations familiales si mon enfant accomplit son service militaire entre deux formations ?

Oui, à condition qu'il n'interrompe pas sa formation plus de 5 mois pour raison de service et qu'il reprenne les études dès que possible. Cependant, les allocations de formation seront versées rétroactivement dès réception de l'attestation d'étude et l'attestation fiscale APG reçue après le service militaire.

Puis-je bénéficier des allocations familiales si mon enfant effectue une formation en cours d'emploi ?

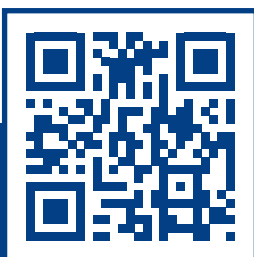
Oui, à condition que votre enfant effectue au minimum 20 heures de cours par semaine et que son salaire mensuel brut ne dépasse pas CHF 2'450.–.

Un stage est-il considéré comme une formation ?

Un jeune qui accomplit un stage pratique est considéré comme étant en formation si l'accomplissement de ce stage est une condition indispensable pour poursuivre une formation donnée ou passer un examen, ou encore obtenir un diplôme ou un certificat de fin d'apprentissage. Lorsqu'un stage permet d'accéder à une place d'apprentissage, il peut, à certaines conditions, aussi être reconnu comme formation.

En revanche, si un jeune accomplit une activité pratique dans le seul but d'acquérir certaines connaissances ou une expérience lui permettant d'améliorer ses chances sur le marché de l'emploi ou de choisir une profession, il n'est pas considéré comme étant en formation. Le salaire ne doit pas dépasser les CHF 2'450.– par mois.

Plus d'informations sur fpe-ciga.ch ou par téléphone au 026 919 87 40



*Programme complet et
inscriptions sur notre site
fpe-ciga.ch/formation*

IMPRESSUM

Edition
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction
Anaïs Bourbia

**Concept graphique
& Mise en page**
Agence Dep-Art, Riaz

Impression
media f imprimerie SA, Bulle



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique